CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 MAI 2014				
Nombre de Conseillers	L'an deux mil quatorze, le treize mai, à dix neuf heures			
en exercice : 19 Présents : 16	trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHEMERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,			
Votants: 19	sous la présidence de Monsieur Georges LECLEVE, Maire.			
Procuration: 3	sous in presidence de monsieur Georges LECLE VL, mure.			
Convocation: 05 mai 2014	Présents: M. Georges LECLEVE, Maire M. MMES Virginie PORCHER, Marie-Laure DAVID, Gérard CHAUVET, Adjoints M. MMES Jean-Marc VOYAU, Jacques CHEVALIER, Karine FOUQUET, Romain RUNGOAT, Sabrina PENNETIER-BIGOT, Anthony LATOUCHE, Conseillers municipaux délégués. M. MMES Sylviane GIBET, Anne BRUNETEAU, Philippe BRIAND, Christelle GUIGNON, Dominique MUSLEWSKI, Nicolas BOUCHER, Conseillers municipaux. Absents excusés: M. Michel GRAVOUIL, Adjoint, pouvoir donné à M. Georges LECLEVE			
	MME Valérie LEBLOND, Conseillère municipale, pouvoir donné à MME Sylviane GIBET MME Tatiana BERTHELOT, Conseillère municipale, pouvoir			
	donné à M. Nicolas BOUCHER			
	A été élu secrétaire de séance : M. Romain RUNGOAT			
Date d'affichage				

Compte-rendu de la réunion du 22 avril 2014: M. MUSLEWSKI fait remarquer aux membres du Conseil municipal qu'il n'est pas fait mention dans la délibération n°2014/30 du vote concernant la représentation proportionnelle pour la commission « Vie associative, enfance, jeunesse, enseignement, culture, loisirs, sport et réceptions ». Monsieur le Maire explique que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'adoption ou non de la commission proposée et non sur la règle de la représentation proportionnelle qui doit obligatoirement être respectée. Le compte-rendu est adopté à la majorité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose au Conseil municipal d'ajouter le point suivant :

- Attribution de pierres

Le Conseil municipal donne son accord.

► DE-2014/47 – Délégations de pouvoirs « Marchés publics » : Information

Conformément à la délibération n°2014/33 en date du 22 avril 2014 sur la délégation de pouvoirs au niveau des marchés publics, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs sur les marchés publics.

mamerpur des decisions prises en verta de la delegación de pod vons sur les marenes puenes.				
Date du	Société	Objet du marché	Montant H.T.	
marché				
22/04/14	BOIS EXPO LA BAULE (44500 LA BAULE)	Barrière pivotante 4,5m de longueur	478,00 €	

22/04/14	SERBA (44412 REZE)	Mission de faisabilité pour extension mezzanine école publique	300,00€
22/04/14	MAC MOBILIER (35190 TINTENIAC)	4 claustras « Chut Chut » pour cantine	3 616,20 €
22/04/14	PRODIM (44470 CARQUEFOU)	Produits entretien pour balayeuse et auto- laveuse salle « ELLIPSE »	305,12€

Accusé de réception en préfecture		
044-214400400-20140513-D2014-47-DE		
Date de télétransmission : 15/05/2014		
Date de réception préfecture : 15/05/2014		

► DE-2014/48 – Constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« L'article 1650 du Code général des impôts institue, dans chaque commune, une Commission communale des impôts directs (C.C.I.D.), chargée de proposer à l'Administration fiscale, la valeur cadastrale des biens soumis aux taxes directes locales. Cette commission est composée, outre du Maire ou de l'Adjoint délégué, de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les communes de plus de 2 000 habitants. Les commissaires titulaires et suppléants sont désignés par le Directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables de la commune, en nombre double, dressée par le Conseil municipal dans les 2 mois de son renouvellement.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la commune, être suffisamment familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Comme le territoire communal de CHEMERE comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts.

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des quatre taxes directes locales. La durée du mandat des commissaires est la même que celle du mandat du Conseil municipal. ».

Le Conseil municipal établit la liste des contribuables à transmettre au Directeur des services fiscaux pour la désignation des commissaires titulaires et suppléants de la C.C.I.D., comme suit :

Titulaires:

<u> 1 itulaires :</u>			
LE MAIGNAN DE		08/09/49	La Mare Noire
KERANGAT Yves			CHEMERE
(Propriétaire de bois)			
GUILBAUD Gérard	Agriculteur	29/11/58	La Grange CHEMERE
BOUSSAUD Cédric	Employé	23/08/73	38 rue des Meuniers
			CHEMERE
BIGOT Françoise	Agent immobilier	30/07/60	9 rue de Pornic
			CHEMERE
PENNETIER Bernard	Artisan	17/07/56	75 rue de Pornic
			CHEMERE
SIMONNEAU Stève	Pompier	13/11/79	52 rue des
	_		Moissonneurs
			CHEMERE
DOUSSET Claudine	Agricultrice	08/01/65	Les Grands Houx
			CHEMERE
RICHEUX Jean-	Ouvrier menuisier	22/03/58	40 rue du Brandais
Georges			CHEMERE
AUBINAIS Sébastien	menuisier	15/03/82	20 Le Breil CHEMERE

GRANDJOUAN Jean-	Educateur	29/07/59	1 bis rue du Moulin
Bernard			CHEMERE
RATICHAUX Frédéric	Artisan	18/02/76	Jarrie-Rousse
			CHEMERE
PLANTIVE Dominique	Retraité	14/04/51	2 rue du Clos Gris
			CHEMERE
BIGOT Gérard	Retraité	07/02/51	11 rue du Parc
			CHEMERE
DUJARDIN Bernard	Retraité	27/07/46	32 rue de Saint-Hilaire
			CHEMERE
RONDINEAU Laurent	Retraité	19/02/59	02 rue Lucas
			Championnière SAINT
			MARS DE COUTAIS
			(44680)
ROUET Augustin	Retraité	16/01/51	5Bis Noyeux SAINT
			HILAIRE DE
			CHALEONS (44680)

Suppléants:

<u>Suppleants:</u>			
FOUCHER André	Retraité	28/07/51	2 impasse de la Motte- Hiver CHEMERE
MERLET Pierre	Retraité	18/05/53	34 rue des Genêts CHEMERE
BRIAND Erika	Viticultrice	04/04/79	La Chapellerie CHEMERE
MELLERIN Anne- Laure	Employée	16/07/75	32 Bis rue de la Bride à Mains CHEMERE
GARRIOU Joseph	Retraité	19/07/46	23 Bis rue du Vigneau CHEMERE
BOURIAUD Joseph	Retraité	17/09/44	19 rue du Brandais CHEMERE
GUITTENY Béatrice	Assistante maternelle	18/01/61	13 Le Breil CHEMERE
AVRIL Laurent	Artisan	29/06/69	36 rue de la Treille CHEMERE
HAVARD Jean-Claude	Retraité	26/05/56	63 rue du Breil CHEMERE
GUIGNON Christelle	Dessinatrice en architecture	01/02/77	14 rue des Sables CHEMERE
CHAUVET Cécilia	Fonctionnaire d'Etat	29/06/71	3 Bis rue du Vigneau CHEMERE
PIPAUD Paul	Conducteur de car	06/08/56	20 rue du Brigandin CHEMERE
GATARD Jean-Marie	Cadre bancaire	02/07/56	28 rue du Brigandin CHEMERE
FAVREAU Thierry	Ouvrier	13/02/68	68 rue de Pornic CHEMERE
BROSSEAU Jean- Marc	Ouvrier électricien	28/06/67	Le Tabier - SAINTE MARIE SUR MER PORNIC (44210)
BOURIAUD Michel	Retraité	25/08/52	52 rue de Bourgneuf ARTHON EN RETZ (44320)

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20140513-D2014-48-DE
Date de télétransmission : 15/05/2014
Date de réception préfecture : 15/05/2014

> DE-2014/49 – Révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU) : Changement de composition du Comité et création de sous-comités

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération n°2014/30 du 22 avril 2014 arrêtant le comité « Révision du PLU » composé de 11 membres du Conseil municipal, puis la délibération n°2014/35 proposant d'élargir ce comité à 8 représentants locaux. Le bureau d'étude chargée de la révision ne souhaitant pas, pour travailler dans de bonnes conditions, que le nombre de participants au comité dépasse 15 personnes et sachant qu'il y a eu 24 inscriptions d'habitants souhaitant intégrer ce comité, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

- de créer 3 sous-comités de réflexion sur différents thèmes permettant d'intégrer tous les inscrits ;
- de nommer à l'intérieur de chaque sous-comité un référent parmi les inscrits qui participera aux différentes réunions du comité « Révision du PLU ».

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents ses propositions et décide :

- de créer 3 sous-comités de réflexion sur les thèmes suivants :
 - Habitat, équipements d'intérêt collectif
 - Agriculture, paysage et patrimoine
 - Activités économiques, commerces et services
- d'élargir le comité « Révision du PLU » composé de 11 membres du Conseil municipal à seulement 3 représentants locaux, référents dans chacun des sous-comités.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-201405/13-D2014-49-DE
Date de télétransmission : 15/05/2014
Date de réception préfecture : 15/05/2014

► DE-2014/50 – Travaux d'aménagement de l'entrée du bourg dans le cadre du PAVE Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Une subvention, d'un montant de 17 500,00 ϵ , a été accordée au niveau de l'Etat (Dotation d'équipement des territoires ruraux - DETR) pour la 4^{ème} catégorie d'opérations « Accessibilité aux personnes à mobilité réduite » afin d'effectuer les travaux d'aménagement de l'entrée du Bourg, préconisés dans le cadre du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE).

Avant de se lancer dans ces travaux et de faire le choix d'un cabinet chargé de la maîtrise d'œuvre, il est nécessaire de réaliser des relevés topographiques et de définir quelques ébauches afin de bien cadrer et définir le projet. Le cabinet CDC CONSEILS se propose de réaliser ces relevés topographiques et de produire 3 esquisses d'aménagement pour un montant total de $3\,007,50\,\ell$ H.T. »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de confier à CDC CONSEILS la mission de réaliser les relevés topographiques et de produire différentes esquisses afin de mieux cadrer le projet,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20140513-D2014-50-DE
Date de télétransmission : 15/05/2014
Date de réception préfecture : 15/05/2014

► DE-2014/51 – Dématérialisation des convocations

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Les modalités de la convocation des conseillers municipaux par le maire sont fixées par l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales. Cet article, qui énonce que la convocation « est adressée par écrit, sous quelque forme que ce soit, au domicile des conseillers municipaux, sauf s'ils font le choix d'une autre adresse », permet la transmission des convocations non seulement sur support papier mais aussi sous forme dématérialisée, afin de bénéficier des avancées technologiques. Bien que la loi ne l'impose pas, l'envoi avec accusé de réception, qu'il soit fait par voie postale ou sous forme dématérialisée, est une précaution, facultative, permettant au maire de se prémunir contre d'éventuelles contestations. Il est recommandé au maire de décider en accord avec les conseillers municipaux des modalités des convocations. La capacité d'utiliser Internet n'étant pas généralisée dans toutes les communes, pour tous les conseillers municipaux, il paraît essentiel de permettre à tous les élus communaux d'être convoqués dans les formes qui leur sont accessibles pour assurer leur information. C'est pourquoi je vous sollicite pour mettre en place la dématérialisation au niveau de toutes les convocations (commissions ou conseils municipaux,...). »

Les membres du Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décident avec 16 voix « Pour » et 3 abstentions :

l'envoi de toutes les convocations sous forme dématérialisée.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20140513-D2014-51-DE
Date de télétransmission : 15/05/2014
Date de réception préfecture : 15/05/2014

➤ DE-2014/52 – Epandage des boues chaulées de Nantes Métropole : Information Monsieur Jacques CHEVALIER, rapporteur, expose :

« La société « Terre de l'Ouest » assure depuis le 1^{er} février 2009 la valorisation agricole des boues chaulées pour le compte de Nantes Métropole Communauté Urbaine.

Les boues chaulées issues des stations d'épuration de TOUGAS et PETITE CALIFORNIE font l'objet d'un suivi analytique permanent permettant de vérifier leur conformité avec la réglementation, notamment à l'arrêté préfectoral d'autorisation du 30 juillet 2010. Stabilisées (absence de nuisance olfactive) et hygiénisées (suppression des germes pathogènes), les boues chaulées, d'aspect pelletable, sont dans un premier temps, livrées en bout de champs ou bien sur des plateformes aménagées pour être ensuite épandues sur des parcelles agricoles ayant fait l'objet d'un arrêté d'autorisation.

La société a commencé sa 1^{ère} campagne d'épandage annuelle et débuté ses livraisons sur la commune pour une quantité totale de 150 tonnes.

Conformément à ses engagements, la société « Terre de l'Ouest » nous a adressé le bilan 2013 des tonnages et des parcelles épandues sur la commune : 178 tonnes ont été épandues sur une surface de 14,7 hectares. ».

Le Conseil municipal prend acte du bilan 2013 de l'épandage des boues chaulées de Nantes Métropole sur la commune de CHEMERE.

Accusé de réception en préfecture	
044-214400400-20140513-D2014-52-DE	
Date de télétransmission : 15/05/2014	
Date de réception préfecture : 15/05/2014	

► DE-2014/53 – Attribution de pierres

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

«Dans le cadre du programme annuel d'entretien des chemins ruraux non reconnus, la commune permet aux agriculteurs qui en font la demande l'attribution de pierres afin d'entretenir nos chemins, le transport et la mise en place étant assurés directement par eux. Je vous propose de reconduire cette action pour cette année. Les personnes intéressées pourront ce faire inscrire en mairie. »

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents la mise en place de l'attribution de pierres.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20140513-D2014-53-DE
Date de télétransmission : 15/05/2014
Date de réception préfecture : 15/05/2014

Madame Virginie PORCHER donne lecture des documents d'urbanisme :

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Année	N° dossier	Adresse du bien	Section	N°	Superficie totale	Préemption
2014	10	65 rue de Pornic	G	3114	502	Non
2014	11	29 rue du Béziau	G	277 et 2736	733	Non

DECLARATIONS PREALABLES

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 2017	17/04/2014	MICHEL Noël	62Bis rue du Breil	G 2466, G 2478, G 2479 et G 3003	Abri de jardin
A 2018	22/04/2014	Consorts BRIAND	Rue du Coudreau	F 1063	Division 2 lots à bâtir
A 2019	23/04/2014	LEBEDEL Jean-Pierre	13 Rue du Coudreau	F 1061	Division 2 lots à bâtir

Séance levée à 21 heures 30.

Tatiana BERTHELOT : Excusée	Sabrina PENNETIER-BIGOT :
Nicolas BOUCHER :	Anne BRUNETEAU :
Philippe BRIAND :	Gérard CHAUVET :
Jacques CHEVALIER :	Marie-Laure DAVID :
Karine FOUQUET :	Sylviane GIBET :
Michel GRAVOUIL : Excusé	Christelle GUIGNON:
Anthony LATOUCHE :	Valérie LEBLOND : Excusée
Georges LECLEVE :	Dominique MUSLEWSKI :
Virginie PORCHER :	Romain RUNGOAT :
Jean-Marc VOYAU:	